



QUESTIONNAIRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE SORTIE DE FORMATION À + 6 MOIS Groupe 13 | 2019-2021

RÉSULTATS

Synthèse réalisée le 22 juillet 2022

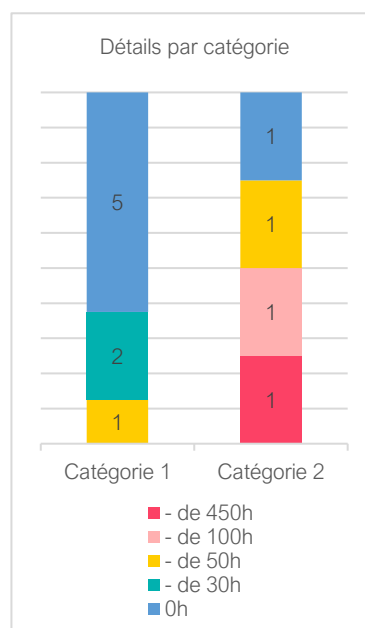
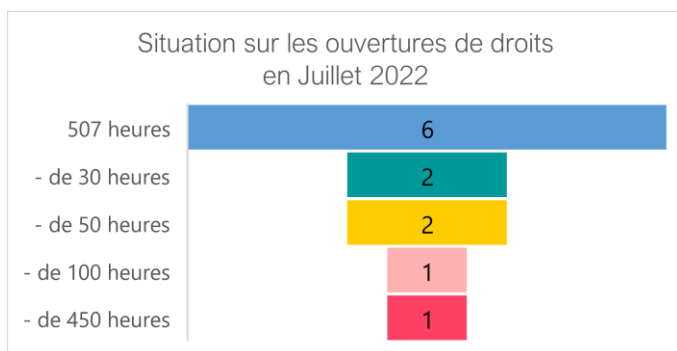
Echantillon : 12 comédiens-stagiaires
Réponses reçues : 12
Période de réception : du 04/07/2022 au 21/07/2022
Fin de l'action de formation : le 31/12/2021

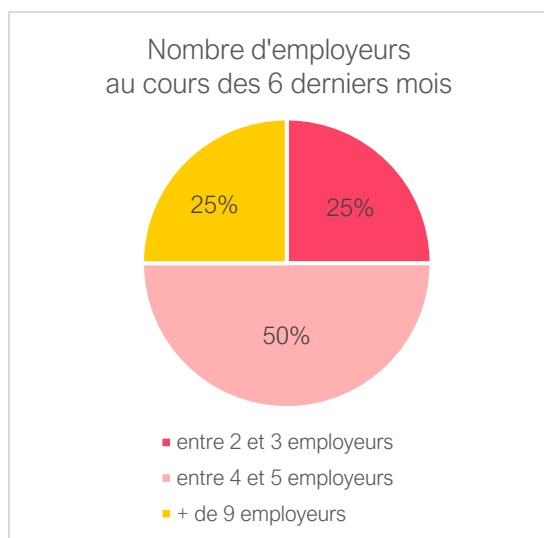
Cadre d'emploi et intermittence

Rappel : Les artistes-interprètes contractualisent principalement des CDDU (Contrat à durée déterminée d'usage). Ces « contrats spectacles » permettent aux artistes d'ouvrir des droits à un régime d'indemnisation spécifique : l'intermittence. Pour ouvrir des droits « intermittent », les artistes doivent justifier de 507 heures travaillées au cours d'une période de 12 mois.

À la sortie de formation, sur les 12 anciens comédiens-stagiaires :

- 8 ont pu valoriser 338 heures de formation pour ouvrir des droits à ce régime (catégorie 1).
- 4 n'ont pas pu valoriser leurs heures de formation (catégorie 2).





Au cours des 12 prochains mois, **75%** des anciens comédiens-stagiaires ont au moins 1 promesse d'embauche.

En moyenne, un ancien stagiaire a 3 promesses d'embauche.

100 % des anciens comédiens-stagiaires travaillent dans le secteur du spectacle vivant.

Parmi eux, 75% travaillent également dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel.

Enfin, 25% travaillent également dans le secteur de l'enseignement artistique.

Formation complémentaire et création d'entreprise

Plusieurs anciens comédiens-stagiaires ont entamé ou finalisé des démarches de création d'entreprise (structures d'entrepreneur de spectacles vivants) :

- 5 d'entre eux se sont associés pour la création d'un collectif
- 1 stagiaire a créé sa structure
- 1 stagiaire est en réflexion

En lien, ou non, avec cette création d'activité, 4 anciens stagiaires ont continué leur formation (formation continue, ateliers et/ou rencontres professionnel·le·s...) pour compléter leur pratique d'interprète ou de porteur de projet (administration, juridique et marketing).

Aucun des anciens stagiaires n'envisage une reconversion professionnelle et 1 souhaiterait poursuivre sa formation dans l'enseignement supérieur.

MESURE DU TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au regard des données collectées et de la spécificité du secteur d'activité, on peut dire que **92%** des anciens comédiens-stagiaires sont dans une **dynamique d'insertion professionnelle**. *50% d'entre eux ont atteint une stabilité professionnelle dans les 4 à 6 mois suivants la sortie de formation, et 75% ont des embauches confirmées dans les 12 prochains mois. On peut estimer que 83% seront « artistes-intermittents » en septembre 2022.*